

**LA FONDATION MUSICACTION**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2017**

**LA FONDATION MUSICACTION**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2017**

	<b>Page</b>
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2
RÉSULTATS	3
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	4
BILAN	5
FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES	7 - 13
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	14

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

### Aux administrateurs de La Fondation Musicaction

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **La Fondation Musicaction**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2017 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **La Fondation Musicaction** au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Beaulieu Carine Inc.*<sup>1</sup>

Anjou,  
Le 15 juin 2017

---

<sup>1</sup> Monique Beaulieu, CPA auditeur, CGA

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PRODUITS</b>		
Contributions		
Fonds de la musique du Canada		
Nouvelles œuvres musicales	4 718 290 \$	4 178 790 \$
Initiatives collectives	447 243	447 243
Initiatives collectives – Vitrines musicales	690 000	690 000
Développement des marchés internationaux	490 500	200 000
Développement des marchés numériques	362 500	362 500
Entreprises de radio commerciale		
Renouvellement de licences	488 923	513 014
Renouvellement de licence du service sonore payant	97 244	129 004
Période initiale de licences	400	145 690
Transferts de propriété	1 503 839	1 408 115
Entreprise de radio par satellite	1 254 010	1 174 981
Intérêts	119 224	128 496
Distributions sur parts de fonds communs de placement	16 060	-
Perte non matérialisée sur la juste valeur des placements	(6 067)	-
Divers	-	5 000
	<u>10 182 166</u>	<u>9 382 833</u>
<b>CHARGES</b>		
Contributions d'aide (annexe 1)	9 160 821	8 290 332
Administration et financement (annexe 2)	1 035 075	1 051 915
	<u>10 195 896</u>	<u>9 342 247</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT</b>	<u>(13 730)</u>	<u>40 586</u>
Amortissement des immobilisations corporelles	36 690	36 064
Amortissement des actifs incorporels	5 240	3 124
	<u>41 930</u>	<u>39 188</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>(55 660)\$</u></u>	<u><u>1 398 \$</u></u>

LA FONDATION MUSICACTION  
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

4

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>ACTIF NET NON AFFECTÉ</b>		
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>2 851 244 \$</b>	2 913 280 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<b>(55 660)</b>	1 398
Affectations d'origine interne	<u><b>(109 102)</b></u>	<u>(63 434)</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u><b>2 686 482 \$</b></u>	<u>2 851 244 \$</u>
<b>ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS INTERNES (note 5)</b>		
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>4 377 567 \$</b>	4 314 133 \$
Affectations d'origine interne	<u><b>109 102</b></u>	<u>63 434</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u><b>4 486 669 \$</b></u>	<u>4 377 567 \$</u>

LA FONDATION MUSICACTION

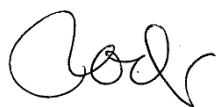
BILAN

AU 31 MARS 2017

5

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Encaisse	183 090 \$	83 381 \$
Dépôts bancaires à terme	-	3 000 000
Débiteurs (note 6)	702 021	263 153
Frais imputables au prochain exercice	<u>6 408</u>	<u>8 423</u>
	891 519	3 354 957
<b>PLACEMENTS (note 7)</b>	6 709 993	3 500 000
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)</b>	441 432	474 946
<b>ACTIFS INCORPORELS (note 9)</b>	<u>12 663</u>	<u>17 903</u>
	<u><u>8 055 607 \$</u></u>	<u><u>7 347 806 \$</u></u>
<b>PASSIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Créditeurs et frais courus (note 10)	<u>882 456 \$</u>	<u>118 995 \$</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Non affecté	2 686 482	2 851 244
Grevé d'affectations d'origine interne (note 5)	<u>4 486 669</u>	<u>4 377 567</u>
	<u>7 173 151</u>	<u>7 228 811</u>
	<u><u>8 055 607 \$</u></u>	<u><u>7 347 806 \$</u></u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Pierre Rodrigue  
Président



Michel Tremblay  
Trésorier

LA FONDATION MUSICACTION

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

6

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Contributions FONDS DE LA MUSIQUE DU CANADA encaissées	6 243 256 \$	5 939 854 \$
Contributions des entreprises de radio encaissées	4 136 276	2 641 799
Honoraires de gestion FONDS RADIOSTAR encaissés	35 000	35 000
Intérêts encaissés	129 632	126 998
Taxes de vente encaissées	2 685	59
Produits divers	-	5 000
	<u>10 546 849</u>	<u>8 748 710</u>
Contributions d'aide versées	(9 160 821)	(8 290 332)
Achats de biens et services payés	(183 672)	(222 114)
Rémunération du personnel payée	(899 471)	(862 013)
	<u>(10 243 964)</u>	<u>(9 374 459)</u>
	<u>302 885</u>	<u>(625 749)</u>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Achats d'immobilisations corporelles	(3 176)	(9 015)
Achats d'actifs incorporels	-	(20 960)
Acquisitions de dépôts bancaires à terme	(3 000 000)	(3 750 000)
Dispositions de dépôts bancaires à terme	4 800 000	4 250 000
Acquisitions de certificats de placement garantis	(1 000 000)	-
Acquisitions de parts en capital	-	(300 000)
Acquisitions de parts de fonds communs de placement	(1 000 000)	-
	<u>(203 176)</u>	<u>170 025</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>99 709</b>	<b>(455 724)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>83 381</b>	<b>539 105</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b><u>183 090 \$</u></b>	<b><u>83 381 \$</u></b>

LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SONT CONSTITUÉS DE L'ENCAISSE.

## 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Fondation Musicaction a été constituée en organisme sans but lucratif et sans capital-actions le 9 septembre 1985 en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. En décembre 2013, La Fondation Musicaction a prorogé ses statuts en vertu de l'article 211 de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

La Fondation Musicaction est un organisme sans but lucratif dont l'objet est l'aide à l'enregistrement sonore, aux vidéoclips, à la gérance, aux tournées, à la promotion et à la mise en marché des enregistrements tant au Canada qu'à l'étranger. À cette fin, La Fondation Musicaction offre des programmes de contributions d'aide qui s'adressent aux artistes, aux maisons de disques, aux producteurs, aux éditeurs, aux gérants, aux distributeurs, aux auteurs et compositeurs canadiens ainsi qu'aux associations.

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et de la *Loi sur les impôts* du Québec, La Fondation Musicaction est un organisme sans but lucratif et, de ce fait, n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

## 2. FINANCEMENT DE L'ORGANISME

Le 16 avril 2015, deux accords de contribution ont été conclus entre le ministère du Patrimoine canadien et La Fondation Musicaction relatifs à l'administration du Fonds de la musique du Canada, et particulièrement pour deux programmes soit, Nouvelles œuvres musicales et Initiatives collectives. Ces accords prévoient des contributions annuelles de 4 718 290 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 ainsi que 4 178 790 \$ pour chacun des exercices terminés aux 31 mars 2019 et 2020 pour le programme Nouvelles œuvres musicales et, pour le programme Initiatives collectives, des contributions annuelles de 1 990 243 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 ainsi que 1 699 743 \$ pour chacun des exercices terminés aux 31 mars 2019 et 2020. Les montants reçus au cours de l'exercice totalisent 4 718 290 \$ (4 178 790 \$ en 2016) pour le programme Nouvelles œuvres musicales et 1 990 243 \$ (1 699 743 \$ en 2016) pour le programme Initiatives collectives. Selon ces accords, un maximum de 13,5 % de ces contributions peut être alloué aux charges d'administration, de communication, d'audit et d'évaluation encourues par La Fondation Musicaction.

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs à long terme et la durée de vie des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.



### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### Constatation des produits

La Fondation Musicaction utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports provenant de contributions du Fonds de la musique du Canada sont comptabilisés en fonction des contributions d'aide accordées, tandis que les apports provenant des entreprises de radio sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse, à l'exception des produits pour lesquels un engagement ferme a été obtenu de ces dernières.

Les apports des entreprises de radio sont une condition expresse à l'obtention et au renouvellement de leur licence de radiodiffusion auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

De plus, lors de transactions d'acquisition d'entreprise de radio, le CRTC demande notamment que l'acquéreur verse des contributions à des organismes voués au développement des talents canadiens. Dans ces circonstances, La Fondation Musicaction bénéficie d'une partie de telles contributions et celles-ci sont comptabilisées à titre de transferts de propriété.

#### Instruments financiers

##### *Évaluation des instruments financiers*

La Fondation Musicaction évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements investis en parts de fonds communs de placement qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

#### Contributions d'aide

Tous les programmes offerts par La Fondation Musicaction prennent la forme de contributions d'aide et celles-ci sont passées en charges lorsque les sommes sont allouées.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Bâtiment en copropriété divise	25 ans
Mobilier et équipement de bureau	7 ans
Matériel informatique	4 ans
Équipement téléphonique	10 ans

#### Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont présentés à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 4 ans.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

#### Apports reçus en services

Les membres du conseil d'administration de La Fondation Musicaction assistent aux réunions du conseil sans recevoir de compensation financière. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de La Fondation Musicaction consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les dépôts à terme ou rachetables d'une durée de moins de trois mois, à partir de la date d'acquisition.

### 4. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

En matière de gestion du capital, l'objectif de La Fondation Musicaction est de préserver sa capacité de poursuivre son fonctionnement afin de continuer à rencontrer son objet décrit à la note 1, et ce, suivant ses ressources financières, lesquelles permettent de faire face à son solde résiduel d'engagements et de verser des contributions d'aide aux nouveaux projets soumis.

À l'exception du fait qu'un maximum de 13,5 % des contributions peut être alloué aux charges d'administration, de communication, d'audit et d'évaluation, La Fondation Musicaction n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

### 5. ACTIFS NETS GREVÉS D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration a affecté des actifs nets de 4 486 669 \$ (4 377 567 \$ en 2016) afin de couvrir le paiement des engagements relatifs aux contributions d'aide pour lesquelles La Fondation Musicaction est engagée au 31 mars 2017, ainsi que de prévoir les charges d'administration liées au suivi et règlement de ces engagements estimés à un maximum de 13,5 %.

## 6. DÉBITEURS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Contributions – Patrimoine Canada	527 176 \$	61 899 \$
Contributions – Entreprises de radio commerciale	97 644	129 004
Comptes clients – Fonds RadioStar	18 044	-
Intérêts courus	55 814	66 222
Taxes à la consommation	3 343	6 028
	<u>702 021 \$</u>	<u>263 153 \$</u>

## 7. PLACEMENTS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Dépôts bancaires à terme, au taux variant de 1,45 % à 1,81 %, échéant entre novembre 2018 et juillet 2019, au coût	4 400 000 \$	3 200 000 \$
Certificats de placement garantis, au taux variant de 1,65 % à 1,81 %, échéant entre octobre 2018 et octobre 2019, au coût	1 000 000	-
Parts de capital de la Fédération des caisses Desjardins, au taux de 4,25 %, au coût	300 000	300 000
Parts de fonds communs de placement, à la juste valeur	1 009 993	-
	<u>6 709 993 \$</u>	<u>3 500 000 \$</u>

## 8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	83 447 \$	-	83 447 \$	83 447 \$
Bâtiment en copropriété divise	571 391	244 661	326 730	349 587
Mobilier et équipement de bureau	145 013	133 299	11 714	14 570
Matériel informatique	66 535	46 994	19 541	27 266
Équipement téléphonique	18 068	18 068	-	76
	<u>884 454 \$</u>	<u>443 022 \$</u>	<u>441 432 \$</u>	<u>474 946 \$</u>

**9. ACTIFS INCORPORELS**

			<b>2017</b>	2016
	Coût	Amortissement cumulé	<b>Valeur nette</b>	Valeur nette
Système d'inscription en ligne	109 149 \$	109 149 \$	-	-
Site Web	20 960	8 297	<b>12 663</b>	17 903
	<u>130 109 \$</u>	<u>117 446 \$</u>	<u><b>12 663 \$</b></u>	<u>17 903 \$</u>

**10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS**

	<b>2017</b>	2016
Salaires courus à payer	<b>55 722 \$</b>	92 335 \$
Retenues à la source	<b>6 653</b>	11 082
Frais courus	<b>44 998</b>	995
Produits reportés	<b>775 083</b>	14 583
	<u><b>882 456 \$</b></u>	<u>118 995 \$</u>

**11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

La Fondation Musicaction a versé des contributions d'aide à des entreprises apparentées totalisant 655 063 \$ (396 167 \$ en 2016). Ces dernières sont apparentées, car leurs représentants administrent La Fondation Musicaction. Ces entreprises apparentées répondent à tous les critères établis par La Fondation Musicaction et, de ce fait, ne bénéficient d'aucun statut particulier ou privilège par leur représentativité au conseil d'administration.

Les administrateurs considèrent que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que celles prévalant pour les autres demandeurs et sont évaluées à la valeur d'échange.

**12. ENGAGEMENTS****Contributions d'aide**

Au 31 mars 2017, La Fondation Musicaction présente un solde résiduel d'engagements totalisant 3 880 968 \$ (3 786 595 \$ en 2016). De ce solde, une somme de 329 382 \$ (181 849 \$ en 2016) représente les engagements envers des entreprises apparentées. Afin de réaliser ces engagements, La Fondation Musicaction encourra des charges d'administration pouvant atteindre un maximum de 13,5 %.

### 13. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risques de crédit et de liquidité

La Fondation Musicaction a enregistré des contributions à recevoir de Patrimoine Canada au 31 mars 2017. Celles-ci ont été reçues peu après la fin de son exercice financier. Durant l'exercice, toutes les contributions prévues aux accords avec Patrimoine Canada ont été encaissées.

Toutefois, ces accords stipulent que tout paiement effectué en vertu des présents accords est assujéti à l'affectation des crédits par le Parlement du Canada et au maintien des niveaux budgétaires actuels et prévus des programmes.

Ainsi, le gouvernement fédéral peut, à sa discrétion, diminuer le financement ou résilier les présents accords à la suite d'un préavis écrit de 90 jours adressé à La Fondation Musicaction. Dans le cas où le financement prendrait fin, La Fondation Musicaction serait remboursée de tous les coûts engagés jusqu'à la date d'entrée en vigueur du préavis, sous réserve des modalités des accords.

Si un tel événement se produisait, La Fondation Musicaction pourrait être exposée aux risques mentionnés précédemment.

#### Risque de taux d'intérêt

La Fondation Musicaction est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujéttissent La Fondation Musicaction à un risque de valeur. Au 31 mars 2017, la Fondation Musicaction a des dépôts à terme et des certificats de placement garantis dont l'échéance est à long terme ainsi que des parts de capital dont l'échéance est à long terme.

#### Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Fondation est exposée au risque de prix autre en raison des placements dans des parts de fonds communs de placement dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière des titres détenus dans les fonds.

### 14. RÉGIME DE RETRAITE

La Fondation Musicaction a un régime de retraite à cotisations déterminées qui garantit le paiement de prestations de retraite à tous les employés qui sont à son emploi depuis plus de trois mois. Les cotisations au régime de retraite représentent 7 % du salaire de base et sont conditionnelles à la cotisation volontaire de l'employé de 3,5 %. La charge de retraite de 49 226 \$ (49 340 \$ en 2016) est incluse dans les salaires aux résultats.

## 15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2016 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2017.

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>ANNEXE 1 – CONTRIBUTIONS D’AIDE</b>		
Nouvelles œuvres musicales	6 812 540 \$	6 089 948 \$
Initiatives collectives	744 000	810 750
Initiatives collectives – Vitrines musicales	661 251	677 336
Développement des marchés internationaux	617 826	391 223
Développement des marchés numériques	325 204	321 075
	<u>9 160 821 \$</u>	<u>8 290 332 \$</u>

**ANNEXE 2 – ADMINISTRATION ET FINANCEMENT**

Salaires et charges sociales	858 651 \$	869 354 \$
Soutien à l’administration	19 306	22 444
Honoraires de consultation	4 870	16 161
Honoraires de vérification	18 998	18 998
Communications, publicité et promotion	21 919	46 902
Déplacements pour événements et représentation	20 524	19 416
Frais de comité	15 957	15 233
Assurances	6 542	6 468
Frais d’entretien et réparations	5 705	4 889
Électricité	4 585	4 969
Frais de copropriété	25 000	25 000
Frais de bureau	20 473	19 708
Taxes foncières	54 187	5 473
Poste et messagerie	4 352	4 602
Télécommunications	5 939	6 102
Frais financiers	1 111	1 196
	<u>1 088 119</u>	1 086 915
Quote-part des frais assumés par FONDS RADIOSTAR	<u>(53 044)</u>	<u>(35 000)</u>
	<u>1 035 075 \$</u>	<u>1 051 915 \$</u>